

# LE PIERRE- BRILLANT

Mensuel d'information

**Val-Brillant**

Volume 5 No12

17 mai 1985

Distribution gratuite

À VAL-BRILLANT



Katimavik



**Katimavik**

Dimanche, le 28 avril, les corporations municipales de St-Pierre-du-Lac et le Val-Brillant ainsi que tous les organismes qui bénéficieront des services des jeunes de Katimavik les recevaient à Bourg-Brillant. Une petite réception en leur honneur fut organisée pour leur souhaiter la bienvenue et pour les remercier à l'avance des services qu'ils rendront dans notre communauté.



## Nouvelles municipales:

- Le projet Canada au Travail présenté par la municipalité de Val-Brillant débute le 20 mai pour le contremaître et le 27 mai pour les manoeuvres. Les principaux travaux: refaire les bandes de la patinoire, aménager des espaces de verdure et installer une caserne de pompiers.

- A la prochaine réunion du conseil municipal de Val-Brillant un règlement sera adopté comme entente entre St-Pierre-du-lac et Val-Brillant pour la fourniture d'eau et la cueillette des égouts des propriétaires qui seront desservis par le nouvel aqueduc de St-Pierre-du-Lac.

- Les Lions cèdent à la municipalité de Val-Brillant pour 1,00\$ le terrain compris entre la Cédrière et le Village de Vacances. Si la municipalité avait dû acheter ce terrain à 25¢ du pied carré, elle aurait dû déboursier près de 120 000,00\$.

Merci au Club Lions!

## LE SAVEZ-VOUS?

Dimanche le 16 juin il y aura, à Amqui, un grand rassemblement des 12 communautés paroissiales de la zone pastorale Sayabec-Amqui sous le thème: "Soyons témoins de Jésus-Christ, solidaires de la jeunesse".

On vous y attend en grand nombre.

Le comité de la pastorale,  
Thérèse D'Amours

## REMERCIEMENTS

La corporation du Centre Paroissial de Val-Brillant tient à remercier tous les bénévoles qui ont érigé le nouveau toit de l'édifice municipal ainsi que ceux qui ont repeint la salle municipale.

De plus, nous tenons aussi à remercier un généreux donateur qui a fait un don en argent.

Merci beaucoup!

Marcel Auclair, prés.  
Centre paroissial

## A V I S

## D E

## C O N V O C A T I O N

L'assemblée générale annuelle des scouts de Val-Brillant se tiendra Jeudi le 23 mai '85 à 20:00H à la salle municipale. Le rapport d'activités et le rapport financier vous seront donnés.

Un goûter sera servi par la suite.

Bienvenue à tous les parents et amis des scouts.

Colombe Fournier, sec.

# LE PIERRE-BRILLANT

MENSUEL D'INFORMATION  
JOURNAL DE VAL-BRILLANT  
C.P. 67  
VAL-BRILLANT  
G0J 3L0

\*\*\*\*\*

## REDACTION

Rédacteur  
AUCLAIR Marcel

Responsable de page  
BELANGER Lucien  
D'AMOURS Léopold  
deBILLY Anne  
LAUZIER Marie-Paule  
LEVESQUE Gilberte C.  
MORIN Francine  
RINGUET France  
TREMBLAY, Jeannette  
TURCOTTE Françoise

Photographie  
LEVESQUE Elisabeth

## PRODUCTION

Composition  
LEBEL Irène

Graphiste  
GIRARD Stephen

Montage  
TURCOTTE Denise

## DISTRIBUTION

LEVESQUE Gilberte C.  
TURCOTTE Denise  
TURCOTTE Françoise  
742-3831  
TURCOTTE Valère

## IMPRESSION

LITHOGRAPHIE 2000  
INC.  
179, boul. St-Benoit  
Amqui, G0J 1B0

TIRAGE: 750 copies

ABONNEMENT: 6,00\$ année

DEPOT LEGAL: QUEBEC  
CANADA

COURRIER 2ième CLASSE

ENREGISTREMENT 5 5 6 8

## Nos amies Fermières

### MON QUOTIDIEN

Juste quelques mots pour vous dire que c'est le mois de votre paiement dû à votre cotisation des Fermières qui est de 12,00\$. On aimerait bien en recruter d'autres. Celles qui sont intéressées à faire partie de ce mouvement, ce qui serait profitable pour elles, n'ont qu'à nous le faire savoir.

Cette année, le congrès se tiendra à Matane le 19 juin. Les Fermières intéressées n'ont qu'à donner leur nom aux responsables. En juin, il y aura des élections. Trois fermières sont sortantes: Mmes Rita Pelletier présidente, Gilberte Lévesque au siège no 4 et Gemma Malenfant au siège no 1. Cette dernière est la seule à être rééligible. Alors, voyez-y. On vous attend en grand nombre pour la réunion de juin.

Notre relationniste,  
Ghislaine Paradis

## Maisons Fleuries

Les gens de la paroisse de St-Pierre-du-Lac qui voudraient participer au concours maisons fleuries de Val-Brillant pourront le faire en donnant leur nom à Chantal Auclair au no de téléphone 742-3284. Les propriétaires de Val-Brillant n'ont pas à le faire puisque toutes les maisons sont visitées. Les personnes de St-Pierre-du-Lac qui s'inscriront seront considérées au même titre que celles de Val-Brillant.

Le comité d'embellissement

J'ai fait de ma vie, mon quotidien  
Chaque jour que Dieu me gratifie  
Avec tant de générosité  
Me donne envie de donner et d'espérer  
D'un peu de travail et d'amour  
J'ai façonné mon destin  
J'ai buriné la terre  
pour en faire des jardins  
Dans ces moments de silence  
Que furent parfois mon existence  
Il n'y a pas d'indifférence  
Seulement de l'amour et de la persévérance  
Je vis, je vois et j'ose exprimer  
la beauté et l'amour de l'été  
Une beauté sans pareille  
Qui chante tant de romances à mes oreilles  
C'est ainsi que lorsque j'ose offrir  
En cette saison  
Une fleur de mon jardin  
Cueillie lors de ces matins  
Eclairée de soleil  
Cette rose de merveille

Estelle Turgeon

# ENVIRONNEMENT

TOUTE THEORIE EST GRISE,  
MAIS L'ARBRE DE LA VIE  
EST VERT ET FLORISSANT

Goethe

Bonjour,

Avec le mois de mai qui sent si bon, le comité d'embellissement a pensé vous faire part de quelques conseils concernant les arbres et les pelouses et qui proviennent du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Mais avant tout, nous espérons que vous n'avez pas oublié l'appel que nous avons fait à tous concernant le projet "Corvée environnement: le citoyen et l'embellissement". Il s'agissait, si vous vous rappelez bien, que chacun de vous fasse germer un plant de fleur qui servira à enjoliver un terrain municipal. Le temps de la cueillette dans les foyers approche à grands pas et nous espérons une belle participation de votre part. Il n'en dépend que de vous, si vous voulez être fier de votre village.

En passant, nous invitons tout le monde à venir admirer la nouvelle serre au garage municipal, c'est de toute beauté: cela vaut vraiment la peine d'être vu. C'est le travail que font nos Jeunes Volontaires et dont nous vous avons parlé le mois passé. Du très beau travail d'ailleurs!

Vous vous êtes sûrement rendus compte que depuis quelques années, de plus en plus de gens se préoccupent d'embellir et d'aménager les abords de leur demeure. Aussi, il est grandement temps pour nous tous de penser à ce que nous ferons de notre terrain, cette année. Car embellir son petit coin, ce n'est pas seulement planter des fleurs et des arbres ici et là. L'aménagement de votre propriété devra être conçu de façon à la rendre fonctionnelle, belle et naturelle. Au lieu de songer à tout transformer, pourquoi de votre terrain comme les pentes et les arbres déjà existants? Si vous voulez un petit truc très simple pour vous aider à aménager votre terrain:

- 1) Dessinez le plan de votre propriété;
- 2) Et esquissez ce que vous aimeriez y voir en tenant compte de ce qui existe déjà bien entendu.

N'ayez surtout pas peur de recommencer votre croquis; c'est beaucoup moins fâcheux tromper sur un dessin que sur un terrain! Évaluez également la somme de travail que demandera l'entretien des plantes car ce serait trop dommage de tout laisser à l'abandon, il faut aller jusqu'au bout!

Chantal Auclair

## la pelouse

Il existe deux façons d'établir une pelouse: le semis et l'installation de gazon en plaques. Dans les deux cas, le sous-sol doit être exempt de débris, de dépression ou de monticules et il doit bien s'égoutter. Une épaisseur de 20cm (8 po.) de bonne terre est nécessaire même si on utilise le gazon en plaques.

Le gazon peut être ensemencé de la fin mai au 15 juin, du 15 août au 15 septembre. Le gazon en plaques se pose du printemps à l'automne, mais de préférence, éviter l'installation durant la période chaude et sèche de juillet. L'utilisation de gazon pélevé dans les champs ne donne pas de bons résultats; l'herbe à pâturage et les mauvaises herbes ne possèdent pas les qualités des graminées spéciales pour les gazons et ne font pas de beaux tapis; acheter si possible, les rouleaux de pelouse d'une entreprise spécialisée dans cette production.

Les pentes abruptes causent des problèmes lorsqu'il est question d'y établir une pelouse; en outre, la tonte de l'herbe dans les pentes représente un certain danger. Le gazon en bandes, retenu par des petits piquets pour faciliter l'établissement, est idéal dans les pentes d'environ 20 degrés. Lorsque l'angle de pente atteint 30 degrés, les pentes couvre-sol, les arbustes rampants et la rocaille sont des solutions de rechange. Si l'angle de dénivellation voisine les 45 degrés, utiliser des pierres entre lesquelles peuvent pousser des plantes; la construction d'un muret permet également de régler le problème. L'addition de terre au bas d'une pente abrupte réduit son angle de dénivellation et favorise l'établissement de l'herbe.

(suite à la page 10)



## La vente entre particuliers

Lorsqu'une personne achète un bien d'un commerçant; elle est protégée par la loi sur la protection du consommateur. Si le bien s'avère défectueux, elle possède un recours contre son vendeur et même contre la fabricant du produit dans certains cas. Cependant, il arrive également qu'on achète un bien d'un autre particulier, par exemple une automobile. Il faut savoir alors que la garantie légale de bon fonctionnement offerte par la loi sur la protection du consommateur ne s'applique pas puisque ce bien n'a pas été acheté d'une personne qui en fait commerce.

Cela ne veut pas dire que l'acquéreur de ce bien est sans protection car le code civil prévoit l'obligation pour le vendeur de garantir l'objet vendu contre tout vice caché: un vice caché, c'est un défaut assez grave qui rend le bien en question impropre à l'usage auquel il est destiné.

Evidemment, pour énoncer une évidence, ce qui est apparent ne peut constituer un vice caché. Par exemple, si l'automobile est rouillée, l'acheteur ne pourra prétendre qu'il s'agit d'un vice caché et tenter de faire annuler son contrat.

Il est toujours plus prudent pour la protection des parties de rédiger un contrat écrit décrivant le bien vendu (numéro de série, marque, année...), le prix convenu ainsi que tout autre renseignement

que les parties jugent pertinent. Si le vendeur vous offre une garantie, il est important qu'elle soit consignée par écrit. Le plus souvent cependant, le vendeur d'un tel bien prévoit une exclusion de garantie ainsi formulée "vendu tel que vu, sans garantie". Cette exclusion est valable à moins qu'il n'y ait eu fraude ou fausses représentations de la part du vendeur. Il est important de s'assurer que le produit a été entièrement payé et qu'il n'existe aucun lien d'une institution financière sur ce bien. Il est aussi recommandé de faire vérifier le bien par un spécialiste avant d'acheter.

Et au cas où, après avoir pris possession du bien, surgit un vice caché, il faut alors obtenir un rapport d'expertise ainsi qu'une évaluation du coût des réparations. Ensuite, si après avoir communiqué avec le vendeur, ce dernier refuse de reprendre le bien et de vous rembourser, vous devrez lui envoyer une mise en demeure. S'il refuse toujours et ne donne pas suite à votre réclamation, il faudra prendre une action dans un délai raisonnable de la date de la découverte du vice caché sinon vous risquez de perdre votre réclamation au motif qu'elle a été intentée tardivement.



**Louis-Marie Bélanger**

ARPENTEUR GEOMETRE  
26 RUE STE URSULE

**Amqui 629-2711**

**Jules inc.**  
**Fournier**

VAL-BRILLANT

**CONTRACTEUR**  
**GENERAL**  
**742-3227**



**Station Service**  
**NORMAND GAGNÉ ENR.**

Val-Brillant  
**742-3814**

*Venez voir nos nouveaux  
prix de l'essence*

**DÉPANNEUR**

**MADELEINE R. LAVOIE**

Viande froide, fruits, légumes,  
bière, vin, cartes de souhaits,  
cadeaux, films, articles divers,  
articles scolaires.

**742-3322**

OUVERT DE 8h00 a.m. à 10h00 p.m.  
62 St-Pierre est, VAL BRILLANT, QC

C.P. 698

Tél.: (418) 629-4437

*Librairie*  
**D'Amqui Inc.**

10, Boul. St-Benoît  
AMQUI, Qué. G0J 1B0

**EQUIPEMENT DE BUREAU**  
**VENTE & SERVICE**

## CORPORATION MUNICIPALE VILLAGE DE VAL BRILLANT

## Règlement : 171-83

## CONCERNANT LES BRULAGES,

ATTENDU QU'il est loisible à toute corporation municipale d'adopter des règlements pour prévenir les incendies;

ATTENDU QUE certains propriétaires dont les terrains sont situés dans les limites de la municipalité sont parfois dans l'obligation de faire usage du feu pour détruire du foin sec, paille, herbe sèche, tas de bois, broussailles, branchages, quelques arbres ou arbustes, plantes, ordures, etc...;

ATTENDU QUE certaines personnes, dans le but d'éloigner les moustiques ou d'égayer un pique-nique ou fête populaire, se permettent d'allumer un feu de camp ou de joie;

ATTENDU QUE ces feux doivent être soumis à une réglementation uniforme et bien définie;

ATTENDU QUE la corporation municipale est l'autorité reconnue et a juridiction sur les feux allumés dans les chemins et rues de la municipalité ou dans le voisinage de maisons et bâtisses, tandis que la Société de Conservation de la Gaspésie est l'autorité reconnue et assume le contrôle des feux d'abattis et autres situés en forêt ou à proximité;

ATTENDU QU'avis de motion a régulièrement été donné à la session tenue le 12 mai '83.

Pour ces motifs, il est proposé par M. Guy Lauzier, appuyé par M. Jean-Guy Pelletier que le règlement no 171-83 soit adopté et il est décrété ce qui suit par ledit règlement:

1) Il est défendu d'allumer tout genre de feu en plein air, que ce soit pour des fins de loisirs (feu de camp, feu de joie ou autre) ou pour détruire du foin sec, de la paille, de l'herbe sèche, des tas de bois, broussailles, branchages, arbres, arbustes, autres plantes ou ordures ou quelque matière combustible en tout en-

droit de la municipalité entre le 1er avril et le 15 novembre à moins d'avoir obtenu au préalable un permis de brûlage de l'autorité reconnue.

2) Toute matière destinée à être brûlée, y compris l'herbe sèche, doit être mise en tas ou en rangée à une distance suffisante pour assurer la sécurité de la forêt et des résidents et bâtiments.

2.1 Le détenteur du permis doit avoir à portée de la main l'équipement et le personnel exigé pour le contrôle du feu et son extinction.

2.2 L'extinction du feu doit être complétée avant minuit le jour d'expiration du permis.

3) Il est par la présente interdit d'utiliser des matières pyrotechniques telles que les feux d'artifice, pétards,... dans les rues, chemins ou places publics de la municipalité sans autorisation de la municipalité.

4) Le fait d'obtenir un permis pour mettre le feu ne libère pas celui qui a obtenu ce permis de ses responsabilités ordinaires dans les cas où des déboursés ou des dommages résultent du feu ainsi allumé ni de ses autres obligations.

5) Le conseil de la corporation est, par les présentes, autorisé à faire exécuter et mettre en vigueur ledit règlement.

6) Toute infraction au présent règlement rendra le contrevenant passible d'une amende n'excédant pas 300,00\$ et, à défaut de paiement de l'amende et des frais dans les 15 jours du prononcé du jugement, à un emprisonnement ne dépassant pas 1 mois; le tout conformément à l'article 371 du code municipal.

7) Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté le 6 juin 1983

### Le brûlage d'herbe sèche

Contrairement à la croyance populaire, le brûlage des herbes sèches ne favorise aucunement la repousse. Au contraire, en brûlant la vieille herbe, nous privons le sol de la matière organique que constitue la végétation.

Les feux d'herbe qui échappent au contrôle sont dangereux pour la population, les habitations, les bâtiments de ferme et la forêt. Ils occasionnent des dégâts matériels parfois très élevés, quand ce n'est pas des pertes de vie.

C'est ainsi qu'en 10 ans, 766 incendies ayant pour source d'ignition du brûlage

d'herbe sèche ont détruit au Québec 6 374 hectares de boisés productifs. Ils ont coûté aux québécois 300 000,00\$ en frais d'extinction et entraîner des dommages à la forêt évalués à plus de 225 000,00\$.

Brûler l'herbe sèche au printemps, c'est inutile et dangereux. C'est mettre en danger non seulement la forêt avoisinante, mais également sa propre habitation et ses bâtiments.

Jean-Marc Cormier,  
agent d'information  
Société de Conservation de la Gaspésie  
724-5120

#### CANTINE «LA PAYSANNE»

##### SPÉCIALITÉS:

- SOUS-MARIN
- POUTINE

##### HEURES D'OUVERTURE:

DIM. AU JEU.: DE 10H00 À 1H00 AM  
VEN. ET SAM.: DE 10H00 À 2H00 AM

ROUTE 132 OUEST

VAL-BRILLANT

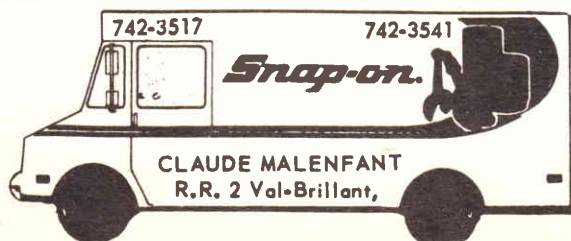
742-3422

#### CHARLES ST-AMAND Fer Ornamental



VAL-BRILLANT

742-3225



#### La Maison de La Croute

45 Saint Pierre

Val Brilliant

G0J 3L0

Tel. 742-3251



*Simplement pour le plaisir*

## Plats vite préparés

### Ingrédients:

- 1 tasse de beurre;
- 3/4 tasse de sucre;
- 1 oeuf;
- 1 c. à thé de vanille;
- 2 tasses de farine;
- 2 c. à thé de poudre à pâte;
- 1 tasse de carottes cuites et pilées;

### Préparation:

Bien mélanger tous ces ingrédients et rouler la pâte pour ensuite la découper avec un coupe pâte (ou un verre). Mettre sur une tôle beurrée et cuire au four durant 10 à 15 minutes sur l'étage du haut à 375 degrés.

### Glaçage:

- 1 tasse de sucre en poudre;
- 1 c. à thé de beurre;
- Un peu de poudre à Jello à l'orange diluée dans un peu d'eau.

Battre le tout au malaxeur. Glacer quand c'est encore tiède.

\* BON APPETIT \*

Edwidge D'Amours

## Biscuits aux carottes

### Ingrédients:

- 1 boîte de 7½ onces de saumon;
  - 1 boîte de soupe crème de champignons ou de céleri;
  - 1 boîte de 10 onces de pois vert;
  - 1 oignon moyen;
  - 3 c. à soupe de margarine;
  - 1 paquet de Chips Nature d'environ 74 grammes;
- Poivre et persil.

### Préparation:

Faire dorer l'oignon dans la margarine. Enlever les arêtes et les peaux du saumon et défaire en morceaux. Mélanger à la soupe avec pois verts, poivre et persil. Ecraser les patates et les passer au tamis pour enlever le sel. Déposer le tout dans un plat allant au four durant 30 minutes à 350 degrés.

Liliane Ramsay

### GENEREUX DONATEURS

Mme Marie-Paule Fournier

Anonyme de Québec

M. Bertrand Lavoie

Jonquière



TEL.: 742-3259

**ANDRÉ D'AMOURS ENR.**  
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN  
Spécialité: Chauffage Electrique  
Installations de tous genres

11, ST-MICHEL  
VAL-BRILLANT, P.Q.  
G0J 3L0  
C.P.: 216



**SERVICE YVON COUTURE Enr.**



Réparation d'Appareils Electro-Ménagers  
de toutes marques

Représentant autorisé:  
"INGLIS" - "ADMIRAL" - "SEARS" (KENMORE)

742-3715

Route 132 Ouest, VAL BRILLANT, Qué.

**OBJET à V  
LOC**

Tarifs: \$1.00 p...  
\$2.00 p...

s'adresser :

**Mme Franco**

742-3

Spéciaux e  
du mer  
au samedi in  
Spéci  
Toute coupé

**RICHE**

**MARCHE**

Bière

742-3

5, rue St-P

Val-B

Cté Mo

P

## Petites nouvelles, petites annonces...

### NOUVELLES:

Décès: - A Ste-Pie X de Rimouski est décédé le 18 février '85, M. Léopold Jean 77 ans époux en premières noces de feu Mme Anne-Marie Jean et en secondes noces de Mme Marguerite Belzile. Il était le frère de Mme Dominique Caron -Marthe Jean- de notre paroisse.

- A l'hôpital d'Amqui est décédée le 22 avril 85, Mme Marie-Ange Sirois 78 ans 11 mois épouse de M. Charles-Eugène Beaulieu. Elle était la mère de M. Bruno Beaulieu et la soeur de Mme Jean-Baptiste Paradis de notre paroisse.

- A l'hôpital d'Amqui est décédée le 1er mai, Mme Thérèse Morin 65 ans 2 mois épouse en premières noces de feu M. Luc Turcotte et en secondes noces de M. Léo Tremblay de Sayabec. Elle fut inhumée à Val-Brillant. Elle était la fille de M. et Mme Irénée Morin, la soeur de MM. Gérard et Louis Morin et la belle-soeur de Mme Bernard Paquet -Berthe Turcotte- tous de notre paroisse.

" Sincères condoléances aux familles éprouvées "

Mariages: - A Val-Brillant a eu lieu le 12 avril '85 le mariage de M. Martin Turbide fils de feu M. Joseph-Marie Turbide et de Mme Pierrette Bérubé de St-Léon-le-Grand et de Mlle Claire Jean fille de M. et Mme Sarto Jean -Lucille Brûlé- de Bonaventure.

- A Matane le 4 mai '85 a eu lieu le mariage de M. Jean-Guy Paquet fils de M. et Mme Bernard Paquet -Berthe Turcotte- de notre paroisse et de Mlle Claire Thibeault fille de M. et Mme Camil Thibeault de Matane.

\* Voeux de bonheur aux nouveaux époux \*

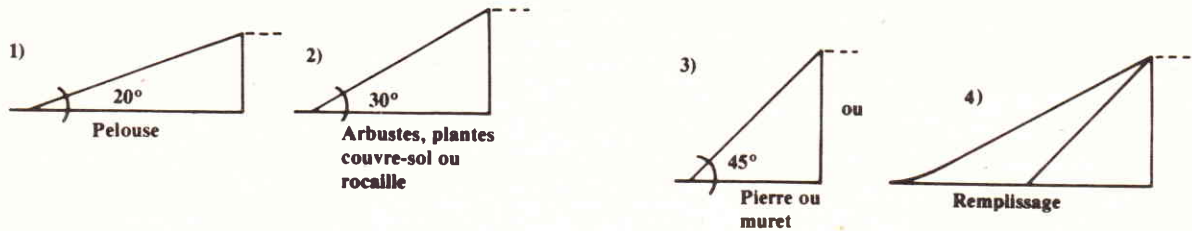
### ANNONCES:

Réparation: A tous ceux qui auraient des vieux bibelots, statues en plâtre ou en bois, crucifix à faire réparer ou peindre, s'adresser à Mme Ludvine Banville à 742-3246.

A vendre: Poêle à bois en bonne condition, prix à discuter, téléphoner à 742-3865.

QUELQUES ESPACES PUBLICITAIRES SONT  
DISPONIBLES AUX ANNONCEURS.  
CONTACTER RENE LAUZIER TEL: 742-3218

## DESSINS



Pour maintenir la pelouse en bonne santé il faut observer certaines règles sur les arrosages et la tonte:

- Arroser moins souvent mais mouiller les dix premiers centimètres de sol à chaque arrosage;

- Maintenir le gazon à une hauteur de 4 à 5 cm (1½ à 2 po); tondre lorsque l'herbe atteint environ 7 cm (3 po). Veiller à ce que les couteaux de la tondeuse demeurent bien affûtés.

En découpant la bordure de la pelouse à l'aide d'un outil tranchant et en conservant propre une lisière de terrain en-

tre la pelouse et la plate-bande ou la haie, on rehausse l'apparence du terrain.

Eviter l'éparpillement des arbres, des arbustes et des plates-bandes sur la pelouse, surtout si le terrain est petit. Situer les végétaux le long des sentiers, près des constructions ou aux limites de la propriété. Ainsi, le terrain paraît plus propre et l'entretien de la pelouse est facilité.

Courtoisie:

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation - Gouvernement Québec

## les arbres

Le mode de végétation des arbres emprunte différentes formes: ronde pour l'érable de Norvège, retombante pour le bouleau pleureur, pyramidale pour l'épinette de Sorbie et le tilleul, en colonne pour le peuplier de Lombardie. Pour avoir des arbres qui se développent bien, il faut leur donner l'espace nécessaire. Le tableau suivant suggère des distances de plantation selon les caractéristiques de l'arbre.

Les espèces à enracinement profond et étendu (comme le saule) devraient être plantées à une douzaine de mètres des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Sous les li-

gnes électriques ou téléphoniques, planter des arbustes. Certains arbres à enracinement superficiel comme le peuplier de Lombardie endommagent les revêtements d'asphalte et le béton; ils ne devraient pas être utilisés en bordure de l'aire de stationnement ni trop près des fondations.

La maison doit toujours demeurer le centre d'attraction de la propriété. Eviter l'utilisation de gros arbres près de l'entrée et devant la façade de la maison. Leur place est plutôt dans la cour arrière; là ils serviront de toile de fond à la propriété et procureront l'ombrage à l'aire de séjour.

| Caractéristiques de l'arbre                           | Spécimens suggérés pour l'aménagement                                         | Distance de la maison                                   | Distance entre les arbres |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------|
| 6 mètres et plus<br>Arbres d'ombrage                  | Érable rouge<br>Chêne à gros glands<br>Bouleau à papier<br>Tilleul d'Amérique | 5 à 9 mètres<br>(15 à 30 pieds)                         | 20 mètres<br>(65 pieds)   |
| 6 mètres et plus<br>Arbres coniques ou en colonne     | Frêne d'Amérique                                                              | 5 mètres<br>(15 pieds)                                  | 10 mètres<br>(35 pieds)   |
| 2 à 3 mètres<br>Arbres fruitiers ou ornementaux nains | Variétés de pommiers<br>Pommiers décoratifs                                   | 2,5 mètres<br>(8 pieds)                                 | 3 mètres<br>(10 pieds)    |
| 12 mètres et plus<br>Grands conifères                 | Épinette du Colorado<br>Épinette de Norvège<br>Pin rouge                      | 6 mètres<br>(20 pieds) sur le côté et 6 mètres en avant | 10 mètres                 |

## Nouvelles

Les Lions de Val-Brillant ont participé au service anniversaire d'un des leurs le Lions Guy Lauzier. Une cérémonie de commémoration aux morts a eu lieu au Séminaire de Baie-Comeau les 3-4-5 mai derniers et le Lions Guy a été honoré.

Un projet travaux communautaires a été demandé pour travailler à la réparation de la Cèdrière et à la préparation et l'aménagement du terrain. Il pourrait y avoir un maximum de 20-24 personnes à l'oeuvre cet été.

Le Club Lions s'est vu exempté de taxes selon la loi qui permet à la Commission Municipale de le faire dans le cas d'un organisme privé à but non lucratif oeuvrant dans une municipalité. Il est bon de rappeler que cette exemption a été demandée parce que les Lions sont propriétaires d'un immeuble imposable et qu'il aurait un jour fallu prendre sur l'argent recueilli dans le public pour payer les taxes municipales et scolaires: ce qui est un non sens car le club aurait été dans les faits un collecteur de fonds pour un gouvernement. L'exemption de taxes prive la municipalité de Val-Brillant de quelques revenus mais les Lions sont consentants à payer un montant raisonnable pour les services dont ils bénéficient.

Il est bon de rappeler également que les Lions de Val-Brillant ont contribué au Village Bourg-Brillant en fournissant un terrain qui, évalué à 25¢/pi. ca., représente une somme de quelque 63 250,00\$ et sur lequel on peut voir aujourd'hui un complexe qui a coûté plus d'un million de dollars et qui lui, paiera des taxes pour un montant beaucoup supérieur à celui des Lions. Les Lions viennent d'offrir, par résolution, à la Municipalité de Val-Brillant de céder à celle-ci pour 1,00\$ les terrains sur lesquels sont les équipements de loisirs. Ces équipements de loisirs ont coûté environ 50 000,00\$ et seront maintenant sur un terrain appartenant à la municipalité.

Les gens du Programme Katimavik ont commencé leur travail à la Cèdrière. Les Lions leur souhaite la bienvenue (aux parlants français), welcome to you peoples from all over Canada, we, from Val-Brillant, are really happy to see you and proud of teaching you triks and ways you will keep for your life (aux parlants anglais).

Le Lions, Léopold D'Amours, a été choisi pour être le président de la zone 49 sud (Mont-Joli - Sayabec - Val-Brillant - St-Léon-le-Grand - Lac-au-Saumon) pour l'an 1985-86.



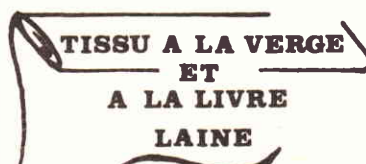
**LES ENTREPRISES  
BENOÎT D'AMOURS ENR.**

CONSTRUCTION & RÉNOVATION  
MENUISERIE GÉNÉRALE - POSE DE CÉRAMIQUE

87 ST-PIERRE  
VAL-BRILLANT

742-3883

**Mme Armand  
D'Amours**



**VAL-BRILLANT 742-3490**

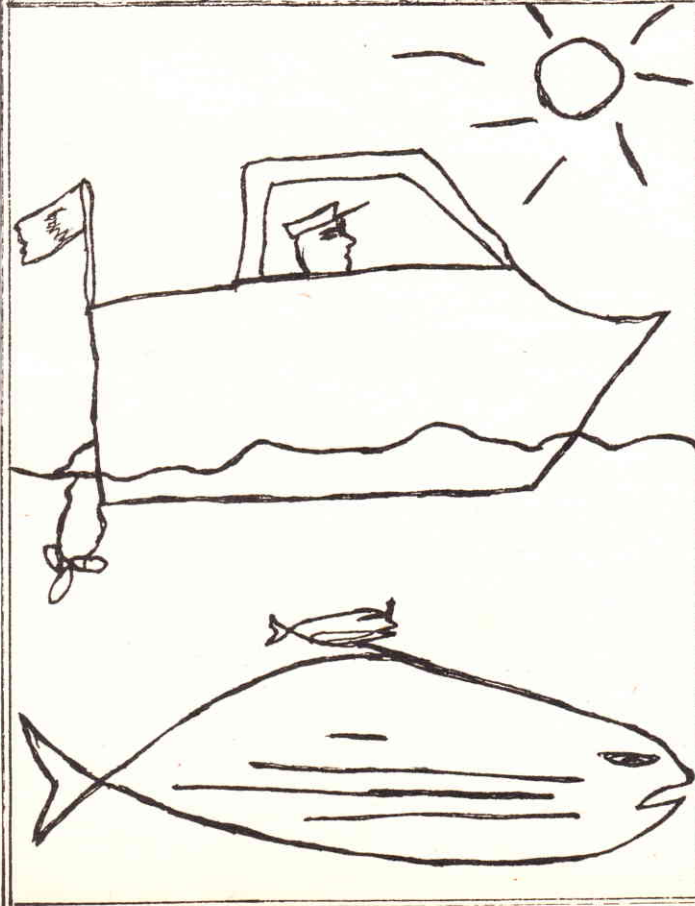


Coiffure  
au  
Caméléon

21 ST-Pierre Ouest  
Val-Brillant

742-3858

Du mardi au jeudi: 9h00 à 18h00  
Vendredi: 9h00 à 21h00  
Samedi: 8h00 à 13h00



## Les protecteurs solaires

Finalement après de longs mois d'attente et d'anticipation, les températures chaudes sont enfin parmi nous. Avec elles nos peaux laiteuses disparaîtront sans regret sous les rayons ardents du soleil. Mais attention aux excès puisqu'ils se terminent trop souvent par un coup de soleil. La patience est de rigueur afin d'obtenir sans douleur votre hâle de fin d'été.

La peau est protégée contre les rayons ultra violets de par la production de mélanine, l'épaisseur de la couche cornée et l'acide uronique produite dans la sueur. Il va sans dire que ces filtres naturels ne suffisent pas et qu'il est préférable d'avoir recours à une protection additionnelle. Il existe une gamme de produits qui sont disponibles en pharmacie pour se protéger des rayons ultra violets. La plupart des préparations contiennent une association de filtres solaires. Il est donc très important de lire scrupuleusement le contenu des différentes formulations, car elles ne sont pas toutes équivalentes. Ainsi règle générale, les produits qui contiennent du Paba, de la Benzophénone ou des Cinnamates sont très efficaces. Le Paba étant très résistant à l'eau et à la transpiration, il est souvent considéré comme l'agent par excellence. On doit l'appliquer une heure avant de s'exposer aux rayons ultra violets et répéter l'application plusieurs fois dans la journée. Le Paba peut être photosensibilisant et il tâche les vêtements d'une coloration jaunâtre. Un second facteur qui est très important à considérer lors

du choix d'un produit de bronzage, est le facteur de protection solaire (F.P.S.). Vous devez choisir selon votre type de peau la préparation qui vous conviendra le mieux.

Le tableau ci-dessous vous servira de guide.

| Type de peau                                           | Facteur protection |
|--------------------------------------------------------|--------------------|
| a) Très sensible<br>(brûle toujours<br>bronze pas)     | 15 ou plus         |
| b) Sensible                                            | 8 à 15             |
| c) Normale                                             | 4 à 8              |
| d) Résistante<br>(brûle rarement<br>bronze facilement) | 2 à 4              |

Après plusieurs expositions, vous pouvez choisir une préparation avec un F.P.S. plus faible. Méfiez-vous des produits qui n'indiquent pas un F.P.S..

Certains médicaments (Tétracycline, anovulants, coaltar, diurétiques...) peuvent causer de la photosensibilisation (c'est-à-dire une augmentation de la sensibilité aux rayons ultra violets).

Parlez-en donc à votre pharmacien:  
Famili-Prix Michel Lahaye  
(Sayabec-Amqui-Causapscal)

Car, après tout, ça se passe entre nous dans les pharmacies Famili-Prix.



**FERNAND COTE**

**ÉPICERIE LICENCIÉE**

**BOUCHERIE**

**742-3281**

**VAL-BRILLANT**



**Spécialités:**

♦ **fondue chinoise**

♦ **rosbeef du Roy**

♦ **steak du Roy**

♦ **POULETS BAR-B-Q**



## COMITE LOCAL

Le thème de la semaine de sensibilisation de la personne handicapée: "Un jour à la fois" fut proposé par Madame Bernard Paquet et approuvé par C.H.V.M..

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont déplacées pour venir assister à notre semaine de sensibilisation. Spécialement l'après-midi de notre exposition; à cette occasion, un goûter a été offert par Monsieur Claude Chicouane de la Cantine La Paysanne. Nous tenons à le remercier sincèrement pour sa générosité. Nous voulons aussi souligner la contribution de Madame Armand D'Amours pour nous avoir commandité une partie des prix de présences pour cette après-midi; Monsieur Fernand Côté d'avoir bien voulu nous prêter sa cafetière pour notre goûter et Monsieur G.H. Aubut pour avoir accepté de nous laisser un local de l'école.

A l'occasion de cette semaine, nous avons (Comité des handicapés de Val-Brillant) invité les élèves de 4<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup> & 6<sup>e</sup> année à se prononcer sur la personne handicapée. Voici quelques idées qui en sont ressorties.

Est-ce que leur handicap me fait réfléchir sur ma condition? Oui lorsqu'on a tous ses membres, bien des fois on ne se force pas, on se néglige même.

Est-ce que je les accepte bien ou suis-je mal à l'aise de les côtoyer? Certaines personnes nous ont dit qu'en côtoyant les handicapés nous pourrions découvrir leurs talents et toutes les richesses qu'ils ont dans leur coeur.

Est-ce que j'ai des préjugés face à ces personnes? Non, nous n'avons pas de préjugés.

Une autre année d'activités avec les personnes handicapées tire à sa fin. Voici quelques projets qui nous ont bien divertis. Lyne Claveau a bien voulu nous guider dans la confection d'une tapisserie exécutée aux petits points. Murielle Soucy nous a appris à confectionner des personnages en pâte; beaucoup en ont profité pour laisser aller leur imagination. Madame Gilberte Lévesque est venue nous of-

frire de son temps pour nous apprendre à confectionner des pantouffles. Alice Bastien nous a enseigné à recouvrir de tricotlette nos cintres de garde-robe. Madame Joseph Aubut est venue nous apprendre comment fabriquer de jolies fleurs avec du ruban. Nous terminerons nos activités en fabriquant des sous-plats avec des bouchons de lièges sous l'oeil vigilant de notre fée Madame Bernard Paquet. Puis nous irons visiter le groupe des handicapés de Causapscal après les avoir accueillis chez-nous.

Outre ces activités nous avons eu le plaisir de quelques sorties de groupe où nous nous sommes joints aux autres groupes de la Vallée. Dimanche 25 novembre: assemblée annuelle à la salle de l'Hôtel de Ville d'Amqui. Le 14 décembre: party de Noël avec notre bon Père Noël et notre échange de cadeaux. Le 4 mars: après-midi de plein air au Camp Sable Chaud. Le 24 avril: splendide journée à la cabane à sucre de Monsieur Antonio Ouellet à St-Damase. Le 28 avril: soirée de fermeture de la semaine de sensibilisation de la personne handicapée à la Salle des Chevaliers de Colomb d'Amqui envers ces personnes parce que ce sont des êtres humains comme nous, avec un coeur qui aime et à leur tour se faire aimer. Nous devrions agir envers eux comme nous aimerions qu'on agisse envers nous, si nous étions à leur place.

Comment je me sens quand je vois un handicapé? Je me sens très bien quand je vois un handicapé parce que c'est une personne comme une autre. On se dit que ces personnes sont pleines de volonté et de courage. On pourrait les aider, leur rendre service, les encourager et les aimer. Ce n'est pas leur handicap qui les empêche d'être aimables, ni d'être nos amis.

Nous remercions les élèves et leurs professeurs d'avoir bien voulu collaborer à ce questionnaire.





Pour encourager la participation et en guise de remerciement, nous avons fait tirer 5 billets de 2,00\$ en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année et de même pour la 6<sup>e</sup> année. Voici la liste des gagnants:

|                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| Katy Gallant      | 4 <sup>e</sup> année |
| Isabelle Leblanc  | 4 <sup>e</sup> année |
| Nancy Godbout     | 5 <sup>e</sup> année |
| Stéphane Côté     | 5 <sup>e</sup> année |
| Lisane Michaud    | 5 <sup>e</sup> année |
| Sébastien Leblanc | 6 <sup>e</sup> année |
| Hélène Cloutier   | 6 <sup>e</sup> année |
| Onienta deBilly   | 6 <sup>e</sup> année |
| Benoît Michaud    | 6 <sup>e</sup> année |

La formation du comité pour personnes handicapées de Val-Brillant se lit comme suit à partir de mars '85:

- Carmen Couture, présidente
- Micheline Paquet, vice-présidente
- Jeannette Tremblay, secrétaire
- Murielle Soucy, trésorière
- Madame Bernard Paquet, directeur
- Denise Gagné, directrice
- Alice Bastien Couture, directrice

Alice Bastien Couture

## LES MAJORETTES

### Résultat du tirage

|                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| Sylvie Lauzier Amqui             | 200.00\$ |
| Estelle Poirier Sayabec          | 200.00\$ |
| Patricia Poirier Sayabec         | 100.00\$ |
| Sylvie Ruel Amqui                | 100.00\$ |
| Rachelle Lévesque Ste-Irène      | 100.00\$ |
| René Michaud Val-Brillant        | 100.00\$ |
| Gérard Pelletier Amqui           | 100.00\$ |
| Gérard Pelletier Amqui           | 100.00\$ |
| Normand Perron Val-Brillant      | 100.00\$ |
| Martin Fournier Sayabec          | 100.00\$ |
| Richard D'Amours Val-Brillant    | 50.00\$  |
| Victorien Blouin Val-Brillant    | 50.00\$  |
| Martine Guay Val-Brillant        | 50.00\$  |
| Charistian B. Harrisson Val-B.   | 50.00\$  |
| Gérard Pelletier Amqui           | 50.00\$  |
| Jacques Charest Val-Brillant     | 50.00\$  |
| Nadia Fournier Sayabec           | 50.00\$  |
| Mariette Simard Ste-Irène        | 50.00\$  |
| Jocelyn Pineault Sayabec         | 25.00\$  |
| Lise Turgeon Val-Brillant        | 25.00\$  |
| Jean-Marie Dionne Amqui          | 25.00\$  |
| Albert Berger Val-Brillant       | 25.00\$  |
| Estelle Poirier Sayabec          | 25.00\$  |
| Valère Turcotte Val-Brillant     | 25.00\$  |
| Regis Santerre Val-Brillant      | 25.00\$  |
| Barbara Charest Val-Brillant     | 25.00\$  |
| Jacques Côté Val-Brillant        | 25.00\$  |
| Joselyne Lesage Shawinigan       | 25.00\$  |
| Rolande St-Arneault Val-Brillant | 25.00\$  |
| Nadia Fournier Sayabec           | 25.00\$  |
| Fernande Beaulieu Rimouski       | 25.00\$  |
| Gilles De Billy Québec           | 25.00\$  |
| Gilbert Fiset Amqui              | 25.00\$  |
| Naida Chicoine Val-Brillant      | 25.00\$  |

Je veux remercier tout particulièrement André D'Amours, entrepreneur électricien, Léo Dubé, garagiste, Maurice Fournier, thanathologue et Marian Boulianne du Restaurant du Parc qui nous ont si bien encouragées lors de la vente de nos billets et qui n'ont pas voulu de publicité. Quelques dons nous ont aussi été remis: Mme Marie-Paule Fournier, Garderie Awant-jish Francine Leblond, Comité Villa Mon Repos M. Alfred Tremblay président et le Club d'improvisation.

Les Etincelles

**CHARPENTERIE  
MENUISERIE**

**D'AMOURS**  
Décoration  
D'Amours INC.

**88 Rte 132  
VAL-BRILLANT**

**Tél: 742-3736**



siège social  
case postale 190  
val-brillant, (matapédia)  
G0J 3L0  
(418) 742-3271

## la caisse populaire de val-brillant

Val Brillant le 17 mai 1985.

AUX MEMBRES DE LA CAISSE POPULAIRE DE VAL BRILLANT;

Par la présente, vous êtes convoqué à l'assemblée générale annuelle de votre caisse populaire qui aura lieu le **mardi 28 mai à 20;00 à l'école de Val Brillant** afin de recevoir les états financiers arrêtés au 28 février 1985, de procéder à l'élection des membres dirigeants sortants et de prendre toute autre disposition en fonction de ladite assemblée.

Des prix de présence seront offerts ainsi qu'un goûter.

Votre présence sera appréciée.

La Caisse Populaire de Val-Brillant

  
secrétaire